



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 26 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, ce 11 février. Nous nous préparons avec ardeur à la guerre, au moins défensive. Nos armemens maritimes avancent plus rapidement qu'on ne s'en étoit flatté. Nos places frontières, Saint-Sébastien, Pampelane, Figueras sont hérissées de canons. On recourt à un expédient nouveau pour augmenter les troupes de terre. Le roi vient d'inviter *tous les curés* à solliciter *tous les sujets* de bonne volonté dans chaque paroisse, à prendre les armes. L'invitation du roi fructifiera davantage auprès des communautés religieuses, dont les coffres sont un peu mieux remplis que ceux de S. M. Déjà le chapitre de Tolède a fait des offres considérables.

Tout bien considéré, le ministère est dans un très-grand embarras ; & le conseil d'état aura besoin de toute sa sagesse pour en sortir. On assure que depuis quelque temps M. le comte d'Aranda, qui en est resté le doyen, y regagne l'ascendant que doit lui donner sa longue expérience. Cet ex-ministre est venu passer ici quelques jours, & en

partie pour y faire les honneurs d'un dîner, peut-être unique en Europe. Il y a invité tous ses compagnons d'armes qui, *cinquante ans auparavant*, (le 8 février 1743) s'étoient trouvés avec lui à la bataille de Camposanto, dont le succès assura la couronne de Naples à don Carlos. Il est parvenu à y en rassembler neuf, sans compter un aumônier & un chirurgien. Ce jubilé militaire, ce congrès de vétérans, voués depuis plus d'un demi siècle au service de leur patrie, nous a paru un spectacle plus imposant que tous les congrès politiques & les jubilé ordonnés par le chef de l'église.

De Dresde, ce 15 février. Il n'est aucune cour en Allemagne où la nouvelle de la mort de Louis XVI ait occasionné une aussi vive douleur qu'à celle de Saxe. A peine nous étoit-elle arrivée par une estafette, que l'électeur & toute sa cour ont pris le deuil. A l'instant, tous les spectacles ont cessé ; & dans tout l'électorat les amusemens du carnaval ont été suspendus ; mais, comme on a observé à l'électeur que cet état de deuil alloit nuire aux ouvriers, S. A. S. E. a aussi-tôt ordonné

qu'on déposât de ses propres deniers 20 mille écus d'empire dans la caisse des pauvres.

Notre contingent pour l'armée de l'empire, est parti pour Hanaw. La noblesse de l'électorat se propose de faire une très-grande partie des frais de cette expédition ; & elle vient d'offrir à l'électeur une somme provisoire de cent mille écus d'empire.

De Ham en Westphalie, ce 30 janvier. — Lettre de Monsieur, régent de France. (1)

M E S S I E U R S ,

« C'est avec les sentimens de la plus vive douleur que je vous fais part de la nouvelle perte que nous venons de faire du roi mon frère, que les tyrans qui, depuis long-temps désolent la France, viennent d'immoler à leur rage impie. Cet horrible événement m'inspire de nouveaux devoirs, je vais les remplir, j'ai pris le titre de régent du royaume, que le droit de ma naissance me donne pendant la minorité du roi Louis XVII mon neveu, & j'ai confié au comte d'Artois, celui de lieutenant-général du royaume. Vos sentimens sont trop bien connus par votre constante fermeté, par les nombreux sacrifices que vous avez faits à votre attachement à la religion de vos pères & au souverain que nous pleurons aujourd'hui, pour qu'il soit nécessaire de vous exhorter à redoubler de zèle & de fidélité envers notre jeune & malheureux monarque, & d'ardeur pour venger le sang de son auguste père ; nous ne saurions douter de l'appui des souverains, qui avoient déjà si généreusement embrassé notre cause, & si dans un tel malheur il nous est possible de recevoir quelque consolation, elle nous est offerte pour venger notre roi, replacer son fils sur le trône, & rendre à notre patrie cette antique constitution, qui seule peut faire son bonheur & sa gloire. C'est l'unique objet de mes

(1) A la noblesse, en lui envoyant sa déclaration (celle donnée hier.)

vœux & ceux de mon frère. Nos titres sont changés, mais notre union est & fera toujours la même, & nous allons travailler avec plus d'ardeur que jamais à remplir ce que nous devons à Dieu, à l'honneur, au roi & à vous.

Signé LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

P. S. J'ai chargé M. le prince de Condé & M. le maréchal de Broglie de vous faire connoître la déclaration que j'ai rendue en prenant la régence.

F R A N C E .

De Lyon, ce 19 février. De nouvelles scènes viennent de se passer dans cette ville depuis long-temps en proie aux complots de l'aristocratie, & dans ces derniers temps également livrés aux intrigues des aristocrates & aux trames non moins dangereuses des anarchistes. . . . On se rappelle qu'à la suite des visites domiciliaires, le maire Choll, pour échapper aux attentats d'une faction libéricide, s'étoit cru obligé de donner sa démission. En conséquence, les assemblées primaires ont été convoquées ; les missionnaires du club central s'y portèrent : mais le danger que venoit de courir les citoyens réveilla leur sollicitude & ils se rendirent à leurs sections respectives ; les premiers voulurent lutter de poumons & d'impudence, mais leurs clameurs furent bientôt étouffées ; enfin, sur 15 à 16 mille votans, Choll a eu au-delà de neuf mille voix, & Challier, qui est le Marat de Lyon, n'en obtint que 1500. Cette victoire fut célébrée dans la ville par une illumination générale. Challier & son peuple, qui ne se tenoit pas pour battu, voulut tirer vengeance de cet affront ; il fit arrêter, de son autorité privée, l'un des illuminans. . . . Les citoyens indignés brisèrent les fers du détenu, & après l'avoir mis en liberté, ils se portèrent au club central, dont ils brûlèrent la chaire & déchirèrent les registres, en s'écriant qu'ils respectoient les sociétés républicaines, mais que ce n'étoit pas celles où l'on prenoit des arrêtés clandestins & vexatoires ; enfin, ou dans l'ombre de la nuit on formoit des listes de profcriptions.

De Chateauroux, ce 21 février. Charles-Claude Courant, ex-chanoine du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, & second vicaire de notre évêque, réfléchissant sur les moyens civiques d'être utile à sa patrie, a cru les trouver dans le service militaire ; en conséquence, il a troqué sa soutanne, sa calotte, sa chasuble & son étole contre un uniforme, un casque, un sabre & son baudrier, & il est tout-à-

l'heure, sous-lieutenant dans les chasseurs de la quatrième compagnie du second bataillon de l'Indre.

Réné Héraudin, cet évêque que le brave Courant a quitté pour un chef de légion, a écrit aux curés & vicaires de son diocèse, une lettre où, en en faisant un éloge pompeux de la loi sur la manière de constater l'état civil des citoyens, il défend à ses prêtres d'y obéir, & leur enjoint de continuer d'avoir des registres, & de ne regarder comme *enfants de l'église*, que les citoyens dont les noms seront inscrits sur ces livres de vie.

Paris. Les boulangers ont encore été assiégés hier, & leurs pains enlevés aussi-tôt que cuits. Une faction de Paris, celle du Nord, fait afficher que ces émeutes ne viennent que de la part de gens inconnus, qui viennent s'approvisionner de pain plus qu'il ne leur en faut, pour exciter le peuple à la révolte; en conséquence, elle envoie chez chaque boulanger, un commissaire à l'effet d'assister à la vente du pain, & pour qu'il n'en soit délivré qu'à ceux que les boulangers ou les assistans connoîtront, & arrêter ceux qui ne seront pas connus. Si chaque personne est obligée de venir assister de ses témoins pour avoir du pain, autant vaut établir un tribunal chez chaque boulanger, & l'officier de police aura occasion de verbaliser. Toutes ces précautions ne peuvent qu'exciter le désordre. Paris ne veut pas payer l'augmentation, il veut toujours être abondamment pourvu, & se sert de moyens qui finiront par l'affamer tout-à-fait. Qu'on porte le pain à 13 sols, comme le demandent les boulangers, & toutes ces inquiétudes cesseront.

§. Des citoyennes se sont portées hier chez un épicier en gros, rue de la Vielle-Monnoie, qui a un fort magasin de savon, & se le sont fait adjuger à 18 sols. A coup sûr, si cet épicier l'a acheté 25 ou 26 sols, il ne s'en approvisionnera plus; ses confrères n'en feront plus venir; & si l'on fait pareil siège, sur deux ou trois autres denrées, dans quinze jours on ne trouvera pas à Paris, un grain de poivre pour un louis. On nemanque pas de dire que c'est le petit loup du Temple qui nous dévore ainsi. Les malveillans ne seroient peut-être pas fâchés de le faire accroire au peuple, & d'obtenir par une multitude aveuglée, ce qu'ils n'osent tenter ouvertement. On se rappellera plus d'une fois ce qu'a dit Vergniaud: aujourd'hui, disoit-il, *la cause en est au Temple*; quand le Temple sera détruit, le peuple dira: *la cause en est à la convention*.

§. Carra a tonné samedi aux Jacobins contre

l'agiotage & les sang-fues publiques. Si le peuple, s'est-il écrié, a pu reprendre ses droits usurpés par les tyrans & les castes privilégiées, pourquoi ne reprendroit-il pas *sa fortune* dans les mains de ces féroces financiers qui l'ont envahie. Suivons l'exemple de nos pères; nos fortunes sont-là, allons les reprendre. En conséquence, Carra demande qu'il soit établie une commission chargée de recevoir les déclarations des propriétés mobilières & immobilières des traitans, banquiers & financiers quelconques, à partir de l'année 1740. Cette commission pourra lancer des mandats d'arrêts & d'amener contre tous ceux qui refuseroient ces déclarations, ou qui en feroient d'insidieuses. Dans ce dernier cas, leurs biens seroient confisqués. On accordera un vingtième à tous les dénonciateurs, & la commission déterminera les sommes à restituer à l'état. Ce décret, ajoute l'orateur, brisera le talisman de l'agiotage & assurera le triomphe de la liberté. Ce discours a été couronné des plus vifs applaudissemens. Ainsi on a purgé le sol de la liberté, de l'aristocratie, des prêtres & des nobles; on attaquera celle des propriétaires, des gens riches; & vive la liberté, vive la sans culotterie.

§. *Projet de ces messieurs pour rétablir le calme à Paris*; 1°. ne point demander de compte à personne, laisser messieurs jouir du fruit de leurs vols lors des journées des 2 & 3 septembre; 2°. donner encore quelques millions à la commune dont elle ne rendra pas de compte, sous prétexte de venir au secours des habitans de Paris; 3°. ne plus parler des glorieuses journées des 2 & 3 septembre, sur-tout ne point en inquiéter les auteurs & acteurs, attendu qu'on pourra bien être dans le cas d'avoir encore besoin de leurs services; 4°. faire encore quelques visites domiciliaires, sous le prétexte de chercher des prêtres réfractaires ou des émigrés qui reviennent à foison, quoiqu'on les assassine en route, ou qu'on les guillotine sur les frontières; mais au fait, pour avoir occasion de faire quelques bons coups de main, & pour que chaque particulier puisse reprendre sa fortune partout où il la trouvera; 5°. de faire faire toutes ces expéditions au nom des 83 départemens, dont on se dira les mandataires; & on aura soin de répandre que le peuple exerçant sa souveraineté comme il l'entend, on n'a pas le droit de lui demander aucun compte.

Gorsas.

§. Hier, dans la soirée, le peuple s'est transporté chez presque tous les épiciers de la capitale, & les a forcés à lui donner le sucre à 25 sols, le savon à

12 sols, la chandelle à 10 sols; en sorte qu'ils sont tous désapprovisionnés. Nous payerons peut-être bien cher cette jouissance momentanée. Personne ne s'opposant à ces enlèvemens forcés, il n'est arrivé aucun accident. On a eu beau battre l'appel, aucun citoyen n'a marché, & le peuple disoit hautement que s'il prenoit les armes, ce seroit pour aider à piller. Il y a des boutiques où, insuffisance sans doute d'argent pour payer, on a tout uniment enlevé en faisant préalablement peser ce qu'on emportoit. On pilloit encore à onze heures du soir.

§. On assure que l'ordre de Malthe arme à force, & qu'il doit se joindre à l'Espagne: nouveau motif pour nous mettre sur un bon pied dans la Méditerranée.

§. La police a faisi, rue de Richelieu, hôtel du Cirque, chez le citoyen la Hogue, un jeu de biribi, dont le banquier étoit le citoyen Dumont. Le citoyen la Hogue louoit l'appartement douze liv. par jour.

§. On a enlevé, hier matin, de l'église de Sorbonne, la superbe mausolée en marbre, du cardinal Richelieu, pour être transporté au dépôt des monumens nationaux. On a pris toutes les mesures nécessaires pour conserver ce chef-d'œuvre de l'art.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Séance du lundi 25 février.

Un prêtre réfractaire offre une somme pour les frais de la guerre. On rejette l'offre.

Les habitans de Versailles demandent à être autorisés à mettre en valeur le parc & les terres vagues de cette maison ci-devant royale. Un membre demande qu'on accorde la même faveur aux habitans des lieux où se trouvent des parcs d'émigrés. On observe qu'il y a un rapport prêt sur cet objet. Ajourné.

Blanchelande, ci-devant gouverneur de Saint-Domingue, presse le tribunal de le juger; mais deux témoins, l'un à Toulouse, l'autre en Amérique, sont trop éloignés pour qu'on puisse recueillir leurs témoignages. Blanchelande ne l'ignore pas, & c'est la raison pour laquelle il presse le jugement. On passe à l'ordre du jour.

L'ouverture de la campagne étant très-prochaine, on autorise le ministre de la guerre à ne plus accorder des permissions ni des congés aux troupes. Thuriot veut qu'on enjoigne aux volontaires qui sont de retour, de rejoindre incessamment, sinon qu'ils seront privés de voter dans les assemblées primaires. Isnard dit, qu'étant revenus sur la foi d'un décret qui le leur permettoit, ce seroit jeter l'alarme dans les volontaires qui vont partir. Thuriot retire sa proposition.

Gand vote sa réunion à la France, Mons la demande, plus de 300 communes font le même vœu. Cambon se plaint de ce qu'on ne rapporte pas l'affaire de la réunion de Liège. Tous les procès-verbaux ne sont pas encore arrivés.

On fait rapport de l'insurrection de Lyon. Les émigrés, suivant Tallien, en ont fait un foyer de contre-révolution, ce sont eux qui ont suscité des troubles, qui ont fait mettre le feu à l'arbre de la liberté, & ont dispersé le club central, qui ont fait rappeler l'ancien maire. On décrète que trois commissaires, pris dans le sein de l'assemblée, se transporteront à Lyon pour y rétablir l'ordre. Le pouvoir exécutif est tenu d'y faire passer des forces suffisantes.

On dénonce le tribunal criminel du département d'Amiens, qui a rendu un jugement favorable à un prêtre exporté. On casse le jugement; on défend aux tribunaux de connoître des faits d'émigration. On mande à la barre les juges d'Amiens. Les directoires des districts & des départemens sont autorisés à visiter les maisons & lieux suspects où peuvent être retirés les émigrés & les prêtres déportés.

Bazire dénonce les mouvemens suscités à Paris par l'aristocratie; & quoiqu'on ne les annonce pas dangereux, on autorise la municipalité de Paris à prendre toutes les mesures nécessaires pour y rétablir la tranquillité, même d'y faire battre la générale pour en imposer aux malveillans,

Il résulte du rapport, qu'il y a des approvisionnemens à Paris, pour un mois. On accorde une avance de quatre millions pour l'entretenir.

On fait pareillement l'avance d'une somme de deux millions deux cents mille livres pour les approvisionnemens en bleds, de la ville de Marseille.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 13. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.